

pas bénévoles. L'expansion du domaine congéable n'est compréhensible que si les paysans preneurs avaient des capitaux suffisants pour bâtir et planter. Je note aussi que les prêts, mentionnés p. 365 et dont le remboursement rapide est exigé avec quelque âpreté, paraissent avoir été consentis sans intérêt, selon le droit canonique.

En définitive ce commerce maritime a été un dur métier et le pactole n'a pas souvent coulé vers ceux qui le pratiquaient : par bonheur ils se contentaient d'une médiocrité peu argentée. Dès qu'ils pouvaient échapper à ses aléas, ils ne s'en faisaient pas faute, embrassant des carrières qui côtoyaient le commerce sans exposer à des risques comparables, telle la ferme des impôts.

C'est cependant de ce milieu des négociants sur mer que sont sortis Pierre Landais et Julien Thierry. Il est vrai qu'il n'y ont pas persévéré.

L'ouvrage de M. Henri Touchard, si richement documenté, restera l'une des bases du travail historique sur le moyen âge breton et sur la période suivante à laquelle il introduit.

B.-A. POCQUET DU HAUT-JUSSÉ.

Michel DENIS. *L'Eglise et la République en Mayenne, 1896-1906*. — Paris, Klincksieck, 1967. In-8°, 291 pages, planches, portraits (Institut de recherches historiques de Rennes).

Voici une thèse de troisième cycle soutenue par un jeune enseignant de la Faculté des Lettres de Rennes. Le sujet s'encadre entre deux dates qui n'étonneront que ceux qui ignoreraient qu'elles marquent la durée d'un épiscopat. Celui-ci a fait couler assez d'encre pour justifier une étude approfondie.

Celle de M. Michel Denis mérite ce qualificatif ; elle est fortement documentée. Il est juste cependant d'observer que les renseignements les plus nourris et les plus intéressants proviennent de sources officielles : préfecture, direction des cultes, ministère, ce qui explique leur tendance. L'impartialité et la tolérance n'étaient de mode en ce temps-là ni dans la littérature administrative ni dans la presse.

La personnalité de Mgr Geay, évêque de Laval, semble ici se dégager nettement : instruit, bon écrivain, bon orateur, intelligent mais gâté par une ambition et un attachement à l'argent dont l'expression est assez crue. On le disait impul-

sif et vindicatif. Ses écrits religieux ne paraissent pas critiquables et sa retraite fut digne.

On a beaucoup jasé, et notamment en Bretagne, sur ses relations avec la priure du Carmel. Celle-ci était une détraquée. Elle reçut de l'évêque une correspondance d'une fréquence excessive. Le soin qu'il mit à la récupérer pour la détruire n'est pas rassurant.

Là, semble-t-il, ne fut pas la cause première des furieuses polémiques déchaînées contre le prélat. Elle gît dans les différends qu'il fit éclater entre lui et certains religieux, les Jésuites et les Oblats. Ces derniers tenaient le florissant collège de l'Immaculée-Conception.

Mgr Geay était possédé par une haine fixe contre l'aristocratie et contre les congrégation auxquelles il reprochait leur bonne entente avec la « noblesse » et les « royalistes » ou ceux sur lesquels il clouait cette étiquette.

Pour abattre ses ennemis l'évêque de Laval se fit le collaborateur complaisant de Waldeck-Rousseau, de Combes et de Dumay. Ce dernier était directeur des cultes.

Peut-on dire de lui qu'il incarna le « ralliement » ? Je ne le pense pas, contre l'opinion constamment formulée par M. Michel Denis. La définition du « ralliement » doit être cherchée essentiellement dans l'encyclique de Léon XIII du 16 février 1892, « Au milieu des sollicitudes », lettre dont l'original, par un privilège exceptionnel, fut écrit en français. Le mot « ralliement » n'y est pas prononcé, il est contraire à la pensée du pape. Dans cet acte fameux Léon XIII laissait de côté le plan théorique, il se plaçait sur le terrain pratique. La république existe, disait-il en substance; royalistes, je ne vous demande pas d'abjurer, mais cessez le feu. Gardez vos préférences mais renoncez à les manifester et à les propager. Cherchez à vous unir aux républicains modérés, catholique ou non. (1)

(1) Voici quelques passages essentiels de l'encyclique :

Dans l'ordre d'idée spéculatif... liberté de préférer une forme de gouvernement. — L'Eglise fait abstraction des formes qui différencient les pouvoirs politiques. — Tous les individus sont tenus d'accepter ces gouvernements [appliqués] et de ne rien tenter pour les renverser ou pour en changer la forme. — Accepter ces nouveaux gouvernements n'est pas seulement permis mais réclamé, voire même imposé par la nécessité du bien social. — La république est le gouvernement actuel de la nation des Français. — Loin de tous les Français les dissentiments politiques qui les divisent. — Tenir soigneusement compte de la distinction considérable qu'il y a entre *Pouvoirs constitués* et *Législation*. — Tout dissentiment politique mis à part les gens de bien doivent s'unir comme un seul homme pour combattre par tous les moyens légaux et honnêtes ces abus progressifs de la législation.

Tactique habile, assez italienne et qui aurait plu à Catherine de Médicis. Encore fallait-il que les républicains modérés saisissent la main tendue. Or ils repoussèrent cette invitation au rapprochement avec des suspects.

Le véritable résultat de la politique française de Léon XIII fut peut-être, à longue échéance, la naissance d'un parti républicain catholique, composé, lui, de républicains, de républicains de toujours qui, par conséquent, n'étaient en rien des « ralliés ». Mgr Geay ne l'était pas davantage. Son tort fut de ne pas dissocier le régime du gouvernement ni le gouvernement de la législation. Libre à lui d'être républicain mais, à une époque où le régime s'affirmait par une législation antireligieuse, il parut choquant qu'un évêque ne séparât pas, comme beaucoup de ses collègues du bord opposé, ces deux composants et se fit non pas, comme les collègues visés ci-dessus, leur adversaire mais leur auxiliaire zélé.

Cet évêque de Laval a fait beaucoup de bruit. On est heureux de recevoir d'une enquête impartiale et solide un exposé clair qui permet de se faire d'un débat, qui fut jadis fort échauffé, un opinion calme et, sans doute, équitable.

B.-A. POCQUET DU HAUT-JUSSÉ.

Docteur Louis DUJARDIN-TROADEC. *Les cartographes bretons du Conquet. La navigation en images (1543-1650)*. Publié avec le concours du C.N.R.S. Préface de Henri Dyèvre. Liminaire de Michel Mollat. Brest, Imp. Commerciale et administrative, 21, rue Jean-Jaurès, 1966, 116 pp., nombreuses cartes et ill.

Spécialiste des problèmes de la cartographie ancienne, le Docteur Dujardin publie un important volume consacré aux « faiseurs de cartes marines » du Conquet.

Pourquoi trouve-t-on dans ce port breton du Finistère les plus anciennes cartographies du Ponant ? C'est un petit mystère historique que l'auteur n'a pas prétendu résoudre mais il apporte la solution de tant d'autres problèmes que ses lecteurs, parmi lesquels il faut souhaiter que se rencontrent beaucoup de Bretons, lui en auront grande reconnaissance.

Ces « faiseurs conquétois » sont d'abord Guillaume Brouscon et Jean Trodec, au XVI<sup>e</sup> siècle, Alain Lestobec au XVII<sup>e</sup> ainsi que Christophe et Françoise Troadec ; l'utilisation de la xylographie a permis la diffusion à de nom-